

avec les Allemands. — Granvelle voit avec peine que, depuis quelque temps, les seigneurs attachent plus d'importance qu'il ne conviendrait, à ne pas déplaire aux princes d'Allemagne. — Il ne sait s'il serait bien que le Roi écrivît au prince d'Orange, car ce prince est susceptible à l'excès. Granvelle cite, à cette occasion, le mauvais effet que produisit sur lui une démarche faite par la duchesse de Parme, aux Pâques précédentes. — Il est plus que nécessaire que, dans ses dépêches, le Roi insiste sur le maintien de la religion et l'érection des nouveaux évêchés. — Quant à écrire au prince au sujet de l'instruction religieuse de sa femme (1) et de la conduite de son frère (Ludovic de Nassau), Granvelle est d'avis d'attendre jusqu'après les couches de la princesse et le baptême de l'enfant qui naîtra; mais, si les choses ne se passaient pas alors comme il convient, il faudrait que le Roi écrivît, dût le prince en être mécontent. — Idée d'appeler le fils du prince en Espagne, pour le faire élever avec le prince don Carlos. (*Il y a ici un feuillet qui manque, et par suite les observations relatives au prince d'Orange se trouvent interrompues.*) — A propos des colliers de la Toison d'Or qui sont venus, Granvelle rappelle au Roi ce qu'il lui dit à Gand, que c'était un grand mal d'avoir nommé des chevaliers qui fussent si jeunes; il lui conseille de tenir ces colliers en réserve. — « Je crois, ajoute Granvelle, qu'il serait à » propos de faire entendre à Montigny, bien clairement, que V. M. entretint le » marquis de Berghes du fait des nouveaux évêchés, avant que Sonnius ne se » rendit à Rome, et qu'elle ne m'en parla, à moi, qu'après le retour de Sonnius, » comme cela est vrai, parce que ce qui indispose surtout ces seigneurs dans » cette affaire, c'est qu'un objet de si grande importance se soit traité sans la » participation d'aucun d'eux, et cela conviendrait d'autant plus, que ledit » marquis est à présent le coq (*el gallo*) des opposants. » — Il est difficile d'agir contre les pensionnaires (2); ils se justifient, en disant qu'ils ne font que ce qu'on leur ordonne. — Les moyens employés par le Roi, pour entretenir le président Viglius, sont très-bons; il n'y a personne, aux Pays-Bas, dont le service soit plus utile à S. M. Comme il est malade, et perd quelquefois courage,

(1) Anne de Saxe, enfant unique de l'électeur Maurice, née le 23 avril 1544. Elle avait été élevée à Dresde, auprès de son oncle, l'électeur Auguste, dans les principes de la religion luthérienne. Le prince d'Orange l'épousa à Leipsick, au mois d'août 1561.

(2) Les pensionnaires des villes de Brabant.

et qu'il avait besoin d'argent, le cardinal lui a fait compter 1,000 écus. — Les leçons, dans l'université de Douai, ont dû commencer, il y a huit jours, etc. (1).

Liasse 522.

91. *Deuxième lettre du cardinal de Granvelle au Roi, datée de Bruxelles, le 6 octobre 1562.* Il traite, dans cette lettre, des affaires particulières de madame de Parme. — Ce que le Roi lui a écrit au sujet du château de Plaisance, a causé à la duchesse un extrême mécontentement; les paroles d'amour et d'affection que le Roi a ajoutées, afin de lui dorer la pilule (2), n'ont pu la calmer. — Tous les moyens qu'a employés le cardinal, pour tâcher de la satisfaire, ont été sans effet. — Depuis trois semaines, elle passe la plupart du temps à déplorer son malheur (3). Elle lui a dit clairement qu'elle a perdu tout courage de traiter les affaires. — Elle craint surtout que le duc, son mari, ne se contente pas de la résolution du Roi, et qu'il lui écrive de nouveau de demander sa retraite, d'autant plus que, lorsqu'elle accepta le gouvernement des Pays-Bas, ce ne fut que pour dix-huit mois. — Le cardinal engage le Roi à adopter quelque tempérament qui puisse la consoler; elle le mérite par les services qu'elle lui a rendus, et les peines qu'elle se donne sans cesse dans ce gouvernement.

Liasse 522.

92. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 7 octobre 1562.* Il a reçu celle que le Roi lui a écrite de sa main, le 11 septembre. — S. M. a très-bien fait de se montrer satisfaite de la résolution qui a été prise au sujet du secours à envoyer aux catholiques de France. — Dans l'état où sont les choses, il importe de ne pas donner au pays des mécontentements qui se puissent éviter; il eût d'ailleurs été très-dangereux de vouloir faire autrement. — Au moyen du parti qui a été pris, ni le roi de France, ni la reine mère, ni les Allemands, ne pourront se plaindre.

Liasse 522.

93. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le*

(1) Voyez, dans la *Correspondance*, n° XII, un extrait qui contient les passages les plus intéressants de cette lettre.

(2) *Para dorarle estas pildoras.*

(3) *Lo mas del tiempo ha consumido en llorar su disgracia.*

10 octobre 1562. Elle a reçu trois lettres du Roi : la première de sa main, en date du 15 juillet, la seconde en chiffres du 17, et la troisième du 3 août, de la main de Gonçalo Perez. Elle les attendait avec impatience, à cause des soucis que lui donne un gouvernement d'une si grande importance, et de la situation où se trouve le pays, des troubles ayant commencé de se manifester à Tournay, à Valenciennes et dans la basse Flandre. — Elle croit inutile de représenter de nouveau au Roi la nécessité où elle se trouve, puisque celle-ci est notoire. Les loteries et autres moyens de finances ne suffisent pas. Il est impossible de songer à réparer les fortifications des places, qui sont si délabrées. — Elle revient sur l'importance de la prochaine venue du Roi aux Pays-Bas, seul moyen de prévenir la ruine du pays; il lui semble que S. M. pourrait tenir en hiver les cortès de Monçon, faire jurer le prince, et préparer ensuite son voyage. — Elle comprend le mécontentement qu'a le Roi de ce qui se passe; elle fait ce qu'elle peut; mais on lui oppose sans cesse les privilèges du pays, et ceux qui devraient la seconder ne le font pas; au contraire. — Le retour de Montigny est impatiemment attendu. — La résolution du Roi, touchant les secours à donner au roi de France (1), a causé une satisfaction générale. — Son mécontentement de ce qui est arrivé à cet égard est juste; mais il ne convient pas qu'il le témoigne. — La mauvaise volonté contre le cardinal continue; toutefois il ne perd pas courage. — Elle n'a pas fait faire de recherches sur les pasquinades qui se publient, de crainte de trouver des coupables qu'on ne pourrait punir. — Elle a parlé avec le cardinal du parti à prendre envers Simon Renard, qui est en grande partie l'auteur de ce qui arrive, et qui est connu d'ailleurs pour avoir dit du mal du Roi et de la feuë reine d'Angleterre. Ils seraient d'avis, l'un et l'autre, qu'on le donnât pour successeur à l'évêque de la Quadra en Angleterre, quoiqu'il y pût encore entretenir avec les seigneurs des correspondances nuisibles, ou, ce qui serait mieux, que le Roi l'envoyât à Venise, ou enfin qu'il lui ordonnât de se rendre en Bourgogne. — L'aide des états de Brabant se trouve toujours au même point.

(1) Il résulte d'une lettre de la duchesse à l'évêque de la Quadra, ambassadeur en Angleterre, en date du 3 septembre 1562, que le secours consistait en 30,000 écus par mois, de 40 patars, au lieu de 1,000 reîtres et 4,000 piétons allemands, le Roi ayant ordonné, de plus, que le roi de France fût secouru de 1,500 cheveu-légers du côté d'Italie, au lieu de 2,000 chevaux des bandes des Pays-Bas.

— Le prince d'Orange et le trésorier Schetz, ayant été envoyés à Bois-le-Duc, ont, à leur retour, donné espoir du consentement de cette ville; mais jusqu'ici, ce consentement n'est pas parvenu. — Projet d'établir un surintendant des états de Brabant. Paroles fermes dites à cette occasion par le cardinal. — Relations fréquentes du prince d'Orange et du marquis de Berghes avec les membres des états, qu'ils reçoivent chez eux, et qu'ils traitent; influence qu'ils exercent sur ceux-ci. — Le pis est que le prince d'Orange, en qualité de conseiller d'État, intervient dans toutes les délibérations relatives aux affaires du Brabant, et qu'il ne prend jamais la parole que pour soutenir la prétention des états. — L'affaire des évêchés n'a pas fait un pas. — La duchesse se plaint, comme Granvelle, du conseil et du chancelier de Brabant. — Soin qu'elle aura de ne pas assembler les états généraux. — Instances et démarches du marquis de Berghes à cet égard. — Ce seigneur a voulu provoquer aussi une assemblée des évêques, prélats et docteurs, pour s'occuper de réformes ecclésiastiques. — Autres motifs de plaintes que la duchesse a contre lui. — Sa conduite à Valenciennes. — Résolution qu'il a inspirée aux états de Hainaut contre le seigneur de Largilla, nommé au gouvernement de Landrecies (1). — Ligue des seigneurs; difficulté de les désunir. — La duchesse propose un expédient pour dégoûter le marquis, et l'engager à se démettre du gouvernement de Hainaut; cette charge serait alors conférée au duc d'Arschot. — Intérêts particuliers de M. de Berlaymont. — Affaire du comte de Meghem avec ceux de Liège (2). (*Ital.*)

Liasse 521.

(1) Charles de Largilla, que le Roi avait nommé au gouvernement de Landrecies, était Bourguignon. Les états se plainquirent à la gouvernante de cette nomination, comme « d'une » chose estant grandement au desservice de S. M. et de ses pays, et non vue auparavant, aussi » préjudiciable à la fame et réputation généralement de toute la noblesse du pays... »; ils insistèrent avec vivacité sur cet objet. La duchesse de Parme, dans une lettre qu'elle écrivit, le 17 septembre 1565, au marquis de Berghes, gouverneur du Hainaut, lui fit connaître que le Roi avait trouvé la remontrance des états assez nouvelle, « attendu que la conté de Bourgoigne » n'a onques esté tenue pour pays estrange, ayant toujours esté, comme est encoires présente- » ment, sous un meisme gouvernement, subject à la meisme chancellerie et conseil privé de » par deçà, et ressortissant en toutes choses souveraines par deçà. » (*Deuxième registre aux résolutions des états de Hainaut, fol. 50 à 70.*)

(2) Voyez, dans la *Correspondance*, n° XIII, un extrait étendu de cette lettre.

94. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 12 octobre 1562.* S'il lui envoyait tous les avis qu'il reçoit, particulièrement d'Allemagne, il y aurait de quoi lui rompre la tête. Il ne lui transmet que les choses essentielles : pour lui faire parvenir les autres, il faudrait des chariots, cette nation écrivant avec tant de prolixité, et faisant souvent ce que l'autre disait de son ami : « qu'il parlait beaucoup et faisait peu (1). » — Affaires de France : prise de possession du Havre de Grâce par les Anglais. — Tous les princes électeurs à Francfort, excepté celui de Cologne (2), qui est souffrant : il voulait y envoyer à sa place le comte de Mansfelt, son frère, gouverneur de Luxembourg (3); mais Madame n'y a point consenti. — Cette princesse est très-mécontente de voir que, depuis trois ans qu'elle exerce le gouvernement des Pays-Bas, le comte de Mansfelt n'ait pas résidé deux mois dans le sien. — Chagrin que cause à la duchesse le refus du Roi de remettre au duc, son mari, le château de Plaisance; Perez ne pourrait croire combien elle a pleuré depuis l'arrivée de la dépêche de S. M. Il est fort à craindre qu'elle ne sollicite son congé, et, en ce cas, Granvelle ne voit point comment elle pourrait être remplacée. Elle traite les affaires tout autrement que le duc de Savoie (4). Elle tient ses serviteurs de manière qu'aucun d'eux ne cherche à s'entremettre de choses qui touchent le gouvernement, et encore moins à tirer avantage de celles-ci; « et je suis obligé de dire, ajoute Granvelle, que je l'ai vue servir, » pendant ces trois années, avec amour et zèle, sans qu'on puisse apercevoir » dans sa conduite le moindre mobile d'intérêt particulier. Et ce n'est pas peu, » selon que va le monde aujourd'hui. » — Granvelle attribue à Renard toutes

(1) *Para lo otro serian menester carros, escribiendo aquella nacion tan largo, y haziendo muchas vezes lo que el otro dezia de su amigo : « que hablava mucho y hazia poco ».*

(2) Jean-Gebhard, des comtes de Mansfelt, élu archevêque de Cologne en 1558. Il mourut d'hydropisie, le 2 novembre 1562, à Bruhl.

(3) Pierre-Ernest, comte de Mansfelt, créé chevalier de la Toison d'Or, dans le chapitre tenu à Utrecht au mois de janvier 1546; nommé par Philippe II, avant son départ des Pays-Bas, gouverneur et capitaine général du duché de Luxembourg et du comté de Chiny.

(4) Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, succéda à la reine Marie dans la régence des Pays-Bas, après l'abdication de Charles-Quint. Le traité de Cateau-Cambresis, conclu en 1559, l'ayant fait rentrer en possession d'une partie de ses États, il s'empressa de renoncer à ce poste, où il fut remplacé par la duchesse de Parme.

les tracasseries qu'on lui suscite : depuis huit jours, celui-ci va presque chaque soir chez le prince d'Orange, etc.

Liasse 522.

95. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 octobre 1562.* L'esprit public ne s'améliore pas. — Plaise à Dieu que, lorsque le Roi aura vu Montigny, celui-ci écrive, et, à son retour, parle de manière que les choses se calment, etc.

Liasse 522.

96. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 18 octobre 1562.* Ayant communiqué au conseil l'ordre que le Roi lui a donné d'envoyer une personne expresse en Angleterre, pour y faire auprès de la Reine l'office que le roi de France désire, tous les seigneurs, et elle de même, ont trouvé qu'envoyer en Angleterre un personnage de marque, dans l'état où sont les affaires de ce pays, pourrait préjudicier à la réputation et à l'autorité du Roi, et qu'y envoyer quelqu'un d'un rang médiocre, ne produirait aucun fruit. Il a donc été jugé plus expédient de faire parvenir à l'évêque de la Quadra la lettre que le Roi lui écrit en sa créance, en le chargeant de faire les offices qu'il jugera nécessaires. — Les états de Hainaut sont venus lui donner leur réponse sur l'aide qui leur a été demandée; et, à cette occasion, ils l'ont priée de retirer à Largilla le gouvernement de Landrecies, attendu qu'il est étranger, « appelant étrangers » les Bourguignons, et tenant pour naturels du pays ceux qui sont nés en France et en Allemagne, et ne sont pas vassaux du Roi, comme les Bourguignons (1). — C'est le marquis de Berghes, qui les a excités à faire cette démarche. Elle conseille au Roi de ne pas y avoir égard (2). — D'après la dernière lettre que le Roi lui a écrite en français, elle a choisi, pour aller vers l'Empereur, le duc d'Arshot (3), tant à cause de son rang, et de ce qu'il a été

(1) *Chiamando forastieri tutti i Borgognoni, et tenendo per naturali quei che sono nati in Francia et in Alemagna, che non sono vassalli di V. M. come i Borgognoni.*

(2) Voyez la note à la page 222.

(3) Philippe de Croy, 5^e duc d'Arshot, prince de Chimay, comte de Beaumont, seigneur d'Avesnes, etc. En 1540, il avait été envoyé par son père à la cour du roi des Romains, Ferdinand, pour y être élevé avec les fils de ce monarque. Appelé à succéder à son père en 1551, il fut créé chevalier de la Toison d'Or dans le chapitre tenu à Anvers par Philippe II, au

élevé dans la maison impériale, que parce qu'il sait la langue allemande. Elle pense que ce choix, qui sera agréable à l'Empereur, et qui comble les vœux du duc, pourra causer quelque désunion parmi les seigneurs, comme le Roi le désire. — Le prince d'Orange, ayant vu ce que le Roi a mandé à la duchesse, afin qu'il ne la quitte pas, lui a répondu librement qu'il ne pouvait en manière quelconque se dispenser d'aller à Francfort. « Depuis la lettre que j'écrivis à V. M. » le 10 de ce mois, j'ai appris de Berlaymont que ledit prince a repris son » humeur accoutumée. A ce propos, Berlaymont m'a dit de lui qu'il pourrait se » distinguer par ses talents, s'il voulait en faire un bon emploi, comme Ber- » laymont pense qu'il le fera : mais lui et le marquis de Berghes sont toujours » d'opinion que l'on convoque les états généraux, mesure qui serait préjudi- » ciable à V. M., comme elle l'a vu par l'exemple des choses passées, et ils » insistent pour que l'administration des aides reste entre les mains des états, » moyen par lequel ils espèrent l'un et l'autre conserver l'autorité qu'ils ont » acquise auprès de ceux-ci. Berlaymont a ajouté qu'il avait remarqué que le » prince avait quelque grand dessein en tête, me faisant entendre, quoiqu'il ne » s'en soit pas expliqué davantage, qu'il s'agit de quelque chose contraire au » service de V. M. (1). » Quant aux affaires de la religion, des nouveaux évêchés, des aides de Brabant et des matières de finance, elle s'en réfère à ce qu'elle a écrit au Roi, en français. (*Ital.*)

Liasse 521.

97. Lettre du cardinal de Granvelle à l'évêque de la Quadra, ambassadeur en Angleterre, écrite de Bruxelles, le 23 octobre 1562. Le duc d'Arschot va à

mois de janvier 1556. Il sera souvent question de ce personnage dans les pièces qui suivront.

(1) *Dopo che io scrissi à V. M. alli X del presente, ho inteso da Berlemont che il principe sudetto sta nelli suoi soliti humori; et parlando in questo proposito, mi venne à dire che il detto principe haveva un buono ingegno, se lo volesse applicare en bene, come credeva che faria, ma che egli et il marchese di Berghes stavano sempre nel oppinione che si faccia la universal unione delli stati, cosa di tanto desservitio di V. M., come ha visto per l'esempio delle cose passate; et instano che la aministratione delli aiuti restino in mano di detti stati, come cosa che li pare che convenga, per mantenersi l'autorita che hanno con loro. Et in questo discorso, il detto Berlemont mi disse come haveva conosciuto che il detto principe haveva qualche gran disegno in testa, significando (ancorche non lo specificasse con parole) che non fusse cosa in servitio di V. M.*

Francfort, de la part du Roi, pour favoriser l'élection du roi de Bohême comme roi des Romains. Le prince d'Orange, M. d'Arenberg, M. de Meghem et d'autres y vont aussi pour leurs affaires. Tous les principaux du pays se préparent à accompagner madame de Parme à Aix-la-Chapelle, si l'élection s'achève bien, et si l'Empereur et son fils viennent pour le couronnement dans ladite ville.

Liasse 521.

98. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 3 novembre 1562.* Il craint toujours que madame de Parme, à cause des affaires de son mari, ne veuille résigner le gouvernement des Pays-Bas. — Le duc d'Arschot part aujourd'hui pour Francfort, où il arrivera dans huit jours. — Le prince d'Orange est parti pour la même ville, il y a quatre jours. Les comtes d'Arenberg et de Meghem y sont allés aussi, sous couleur d'affaires particulières. — La princesse d'Orange est accouchée hier d'une fille. — On dit que le duc de Lorraine ira aussi à Francfort. Plaise à Dieu que le commerce des Allemands, et surtout du duc de Wurtemberg (1), *qui parle très-bien le français*, ne le perde pas, en ce qui touche la religion. — Affaires de France.

Liasse 522.

99. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 19 novembre 1562.* Il désirerait que l'élection d'un roi des Romains fût achevée, à cause des mauvaises conséquences que peuvent avoir les délais apportés dans cette affaire, et du danger qu'offre la réunion de tant de monde si près des Pays-Bas. — Par le même motif, il se réjouirait que le couronnement eût lieu à Francfort, et non à Aix-la-Chapelle, quoique la duchesse de Parme, lui et beaucoup d'autres aient fait de grandes dépenses pour y assister, s'il a lieu dans cette dernière ville. — Prétentions que forme le baron de Polweiler (2). Granvelle conseille au Roi de lui donner satisfaction. — Le duc de Parme a

(1) Christophe, dit le Pacifique, né le 12 mai 1515, et qui avait succédé à son père, Ulric VI, en 1550. Ce prince fut élevé dans la religion catholique, mais il l'abjura en 1544, pour embrasser le luthéranisme. Il avait passé huit années en France, où il avait commandé un corps de lansquenets au service de François I^{er}.

(2) Nicolas, baron de Polweiler ou Bolweiler, grand bailli et gouverneur de Haguenau. Dans les guerres de Charles-Quint et de Philippe II, il rendit à ces princes d'utiles services : « Aucune entreprise, dit dom Prosper Lévêque, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire du*

consenti à ce que l'on demandât pour son fils la main d'une fille de l'Empereur, quoiqu'il eût d'autres vues. — Le cardinal ne voit pas avec plaisir que tant de seigneurs des Pays-Bas soient partis pour Francfort : ils ne peuvent rien gagner dans leurs rapports avec les Allemands. Outre le duc d'Arschot, qui y est allé de la part du Roi, et sa suite, il s'y trouve le prince d'Orange, les comtes d'Arenberg et de Mansfelt, Swendi, Straelen (1) et le pensionnaire Martini (2).

— On a voulu profiter de l'absence de ces seigneurs, de celle du marquis de Berghes, qui est à Liège, et de ce que les états de Brabant sont séparés, pour introduire le docteur Sonnius en l'évêché de Bois-le-Duc; le cardinal attend avec désir le résultat de cette tentative. — Deux jours après le départ du prince d'Orange, la princesse, son épouse, accoucha d'une fille. Cette enfant fut baptisée aussitôt par un ecclésiastique de la maison (*un clérigo de casa*), sans aucune cérémonie, parce qu'on la tenait pour morte et qu'elle étouffait (*y se ahogava*) : depuis, le curé de Sainte-Gudule fit, en la chapelle de la maison, les exorcismes et les autres cérémonies convenables : « ce qui m'a donné un contentement »
 » infini pour beaucoup de raisons. Et en outre, on m'affirme que ladite prin-
 » cesse s'est confessée et a communiqué comme catholique, quoiqu'il y ait lieu de
 » concevoir quelque scrupule de ce que cela se soit fait, sans qu'on sache si elle a
 » abjuré et reçu l'absolution ; mais il se pourrait que, comme j'en fis souvenir
 » le prince (3), quand il fut se marier, elle eût obtenu quelque bref pour le faire
 » secrètement. — Les dommages que la reine d'Angleterre cause aux sujets des
 » Pays-Bas, sont intolérables ; mais il est à craindre que ce pays ne souffre tout,
 » plutôt que de rompre avec elle, par la raison qu'il ne veut ni ne peut contri-
 » buer dans les dépenses qu'une rupture entraînerait. »

Liasse 522.

» *cardinal de Granvelle*, ne lui semblait au-dessus de ses forces : aussi intrigant que brave,
 » il avait dans le cœur et dans l'esprit tout ce qu'il fallait pour réussir. »

(1) Antoine Van Straelen, chevalier, seigneur de Marcxen et d'Ambrugge, bourgmestre d'Anvers en 1555, 1556, 1557, 1561, 1565 et 1567; nommé par le Roi et les états généraux conjointement, en 1558, commissaire général et surintendant des deniers accordés pour le paiement des gens de guerre.

(2) Guillaumè Martini, pensionnaire de Bruxelles. — Van Straelen et Martini avaient été députés à Francfort; par les états de Brabant, de l'agrément de la duchesse de Parme, pour solliciter de l'Empereur la confirmation des privilèges contenus dans la bulle d'or.

(3) *Como yo lo acordé al principe.*

100. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 19 novembre 1562. Affaires de France et d'Angleterre.*

Liasse 522.

101. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 21 novembre 1562.* Le Roi a su, par ses lettres précédentes, que Berlaymont (1) avait promis de lui découvrir les desseins des seigneurs. — Voyant qu'il ne venait pas lui en parler, elle le manda. Il lui dit qu'il n'avait pu rien apprendre, parce qu'on se méfiait de lui; que le comte d'Arenberg, son beau-frère, lui en avait fait part très-secrètement; que les seigneurs avaient, il y a trois ou quatre jours, tenu des conseils, mais qu'il n'avait pu savoir ce qui s'y était passé, attendu qu'ils avaient juré de ne le révéler à personne. — Berlaymont soupçonne qu'ils veulent écrire au Roi, et lui exposer leurs prétentions, en le suppliant de les accueillir. — La duchesse n'a pu, comme elle l'a dernièrement fait savoir au Roi, détourner le prince d'Orange d'aller à Francfort; il a allégué la nécessité de ce voyage pour l'établissement de son frère, la grandeur de sa maison et le règlement de la dot de sa femme avec le duc Auguste de Saxe. Il a dit aussi qu'il ne pouvait s'empêcher de faire ce voyage, pour ne pas manquer à ce qu'il doit à son sang et à sa patrie, étant né allemand (2). — Elle l'a chargé de faire tous bons devoirs envers les princes d'Allemagne, et surtout de justifier l'envoi qui a eu lieu d'un secours au roi de France. — Trois jours après le départ du prince,

(1) Il a été plusieurs fois déjà et il sera souvent encore question de ce personnage. Charles, baron de Berlaymont, fut conseiller, chambellan et chef des finances de l'empereur Charles-Quint : par des lettres patentes données à Béthune, le 8 septembre 1554, ce monarque le nomma gouverneur, souverain bailli, capitaine et grand veneur des ville, château, pays et comté de Namur. Philippe II, parvenu à la souveraineté des Pays-Bas, le confirma dans ce poste par des lettres patentes du 12 mars 1555 (1556, n. st.); il l'avait nommé conseiller du conseil d'État, le 17 novembre précédent, et l'avait maintenu dans la charge de chef des finances, ainsi que dans celle de chambellan. Berlaymont fut créé chevalier de la Toison d'Or, au chapitre d'Anvers, le 27 janvier 1556. Le 29 avril 1561, il reçut les patentes de chef d'une compagnie de 40 hommes d'armes d'ordonnances et de 80 archers à cheval. Le 25 février 1567, le Roi le nomma « superintendant ayant la charge générale des vivres de l'armée levée sur les » frontières du Luxembourg. » On verra, dans la suite de cet ouvrage, que l'ambition de Berlaymont était insatiable.

(2) *Per non mancare al suo sangue et alla sua patria, essendo nato alemanno.*

la princesse, son épouse, accoucha d'une fille, qui fut baptisée par le curé de Sainte-Gudule, avec toutes les cérémonies de l'Église catholique. (*Ital.*)

Liasse 521.

102. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 23 novembre 1562.* Le Roi verra, par les lettres de madame de Parme (1), ce qui s'est passé, lorsque Sonnius a été mis en possession de l'évêché de Bois-le-Duc. Si l'on avait différé encore, les embarras eussent été plus grands; mais on peut juger par là de la difficulté qu'il y a d'exécuter ces choses en Brabant. — Le conseil de Brabant, en tardant si longtemps à rendre son avis sur la requête des états, et en s'exprimant comme il l'a fait, a montré combien il est jaloux de complaire aux états, sans s'inquiéter de ce qu'il doit au Roi et à la justice. — Affaires de France, etc.

Liasse 522.

103. *Billet autographe de Philippe II au secrétaire Courteville, en date du 27 novembre 1562, pour qu'il rédige et soumette au Roi les lettres suivantes :* 1° à madame de Parme, afin qu'elle mette à effet les bulles relatives aux quatre évêchés de Leeuwaerden, Deventer, Groningue et Ruremonde; 2° à MM. d'Arenberg et de Meghem, afin qu'ils aident à l'exécution de cette mesure; 3° à madame de Parme, afin qu'elle ordonne au prince d'Orange de ne convier au baptême de l'enfant qu'il aura (2) les électeurs, ni d'autres princes de l'Empire; 4° au chancelier de Brabant, afin de lui exprimer le peu de satisfaction qu'a le Roi de sa conduite et de celle du conseil; 5° au margrave d'Anvers, afin qu'il tienne la main à l'exécution des édits sur la religion, particulièrement à l'égard des huguenots qui se sont réfugiés en cette ville; 6° à M. de Vergy, afin de louer ce qu'il fait pour la sûreté du pays et le maintien de la religion; 7° au parlement de Dôle, dans le même sens (3).

Liasse 521.

104. *Écrit, de la main du Roi, contenant les paroles qu'il a adressées à Montigny. (Sur un autre papier, il y a une note de Gonçalo Perez, indiquant que ces paroles furent dites le 29 novembre 1562.)* Le Roi y assure, entre

(1) Les lettres en français.

(2) Le Roi n'était pas instruit alors de l'accouchement de la princesse.

(3) Voyez le texte de ce billet dans la *Correspondance*, n° XIV.

autres, à Montigny, que le cardinal de Granvelle ne rend pas de mauvais offices aux seigneurs, comme ils paraissent le croire; que ce qui a été répandu de son intention d'établir l'inquisition dans ses provinces des Pays-Bas est faux; que jamais cette pensée ne lui est entrée dans l'esprit; que personne ne le lui a conseillé; que l'érection des évêchés a eu uniquement pour but de remédier au peu d'instruction religieuse qu'il y a aux Pays-Bas; que le cardinal y a été tout à fait étranger; que le Roi lui dissimula même les démarches qu'il faisait à cet égard, jusqu'au retour de Sonnius, etc. (1).

Liasse 521.

105. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 11 décembre 1562.* Il est fort satisfait de la manière dont les choses se sont passées à Francfort; il n'en espérait pas une aussi bonne issue (2). Ce résultat est dû au peu de concorde qui règne entre les électeurs. — Concile de Trente. — Les affaires de France ne vont pas mal; mais il est bon que le Roi y ait l'œil, et soutienne les catholiques de ce royaume. Il y va de la conservation de la foi catholique, non-seulement dans ce pays, mais aux Pays-Bas: « car je vous dis » que partout, en ce pays, il ne se parle d'autre chose que de ces mouvements » de France, et de telle manière qu'on voit clairement qu'il y en a beaucoup » auxquels il ne déplairait pas que les choses tournassent mal; et, si cela arri- » vait en France, bientôt nous en verrions autant ici. Ce qui nous a sauvés, » c'est qu'aucun de ces seigneurs ne s'est déclaré: car, si quelqu'un d'eux le » faisait, il n'y a que Dieu qui pourrait empêcher que l'exemple de la France » ne fût imité en ce pays (3). » — Affaires d'Angleterre.

Liasse 522.

106. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 12 dé-*

(1) Voyez le texte de cet écrit dans la *Correspondance*, n° XV.

(2) L'archiduc Maximilien, roi de Bohême, avait été élu roi des Romains à Francfort, le 24 novembre, et couronné, contre l'usage, dans la même ville, le 30 de ce mois.

(3) *Que dijo á vuestra merced que en los carros y en los bodegones no se habla de otra cosa por estas tierras, que destos movimientos de Francia, y de manera que bien claro muestran muchos que no les pesaria de que fuessen mal, y que, si lo de allí diesse al través, bien brevemente se yria por acá el mismo camino. Y ha sido nuestra dicha, que ninguno destos señores se haya declarado, que si lo hiziera alguno, otro que Dios no pudiera estorvar que lo de aquí no siguiera el camino de Francia.*

cembre 1562. Selon les ordres du Roi, il a écrit à l'Empereur, pour lui proposer le mariage d'une de ses filles avec le prince de Parme. S. M. I. lui a fait une réponse dilatoire, dont madame de Parme a été peu contente, jusqu'à ce point qu'elle soupçonne le cardinal de l'avoir desservie en cette affaire. Le désir de marier son fils est très-vif en elle : aussi se plaint-elle beaucoup que le Roi n'ait pas permis qu'il épousât la fille du duc de Ferrare, comme elle et son mari le désiraient. — Granvelle craint qu'elle n'insiste sur son rappel. Il expose au Roi les inconvénients qui en résulteraient; la difficulté qu'il y aurait à la remplacer aux Pays-Bas; l'opposition qu'y rencontrerait un gouverneur ou une gouvernante qui ne serait du sang royal. Il rappelle les difficultés que rencontra la reine Marie, durant les dix premières années de son gouvernement, quoiqu'elle fût sœur de l'Empereur, née elle-même dans le pays, qu'elle fût douée d'une grande prudence, qu'on l'aimât, et qu'elle tint continuellement à sa cour un grand nombre des principaux de ces États, etc.

Liasse 524.

107. *Longue lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 23 décembre 1562.* Elle sert de réponse aux lettres de main propre de la duchesse, des 31 août, 10 et 18 octobre. — L'état du prince va s'améliorant de jour en jour (1). — Le Roi, après avoir tenu les cortès de Castille et celles d'Aragon, avisera au moyen de se rendre aux Pays-Bas. — Le secours envoyé de ces provinces au roi de France a été si efficace, que ce monarque n'a pas accepté les 1,500 cheveau-légers que le Roi voulait lui envoyer d'Italie. — Il est peiné de voir que la mauvaise volonté contre le cardinal de Granvelle continue, et cela sans cause ni raison. La duchesse remerciera en son nom, le cardinal de la conduite qu'il tient; elle l'excitera à la continuer, et toutes les fois qu'elle trouvera occasion de le réconcilier avec quelqu'un des seigneurs, elle ne négligera rien pour le faire. — La réponse de la duchesse à Berlaymont sur la naissance étrangère du cardinal fut très-opportune : il est singulier qu'on regarde ce prélat comme étranger, et qu'on ne dise rien du prince d'Orange, ni du comte de Mansfelt, qui sont nés en Allemagne. — La duchesse a agi sagement, de ne

(1) Don Carlos, descendant un escalier du palais, à Alcalá de Henarès, le 19 avril 1562, était tombé, et s'était fait une contusion à la tête. Les suites de cet accident firent craindre quelque temps pour sa vie.

pas poursuivre l'affaire des pasquinades. — En ce qui concerne l'établissement d'un surintendant des affaires de Brabant, le cardinal a eu grandement raison de tenir le langage qu'il a tenu : la duchesse ne doit consentir à rien de semblable. — Il serait à désirer qu'elle pût inviter le prince d'Orange à s'abstenir d'assister au conseil d'État, quand on y traite les affaires du Brabant, ou bien à ne point prendre part aux délibérations des états. — La duchesse verra, par la dépêche en français, combien le Roi désire l'installation des quatre évêques dont les bulles sont arrivées, ainsi que ce qu'il écrit aux comtes de Meghem et d'Arenberg et au chancelier de Brabant. — Il la prie d'examiner s'il n'y aurait pas moyen de révoquer le chancelier. — Elle a bien fait de se refuser à la réunion des évêques et prélats proposée par le marquis de Berghes : cette assemblée serait des plus pernicieuses ; elle n'y doit consentir à aucun prix. — Il est d'avis, comme elle, de donner à un autre la charge du marquis de Berghes : pour arriver à ce but, il écrit au marquis qu'il ait à résider dans son gouvernement. — Ce qu'elle a dit à Berlaymont, touchant la coadjutorerie de Liège, qu'il désire pour son fils, lui a paru bien, ainsi que les motifs qui l'ont portée à différer les négociations avec ceux de Liège, touchant les contestations qu'il y a entre les deux pays. — Le Roi approuve le parti pris par la duchesse relativement au projet d'envoyer quelqu'un à la reine d'Angleterre, ainsi que l'envoi qu'elle a fait du duc d'Archoth à la diète de Francfort. — Il lui recommande derechef de s'opposer à l'assemblée des états généraux. — Il désire qu'elle tâche de pénétrer, pour y obvier, ce grand dessein que le prince d'Orange roulerait dans la tête, selon ce que lui a dit Berlaymont. — Touchant les affaires de la religion, le Roi s'en remet à ses lettres en français. — Il instruit la duchesse de ce qui s'est passé entre lui et Montigny, lorsque ce seigneur eut son audience de congé. Montigny, pressé par lui de s'expliquer franchement sur ce qui se passait aux Pays-Bas, et sur les causes du mécontentement que les seigneurs prétendaient y régner, s'en excusa d'abord, disant que le Roi devait être bien informé ; mais enfin il alléguait les trois griefs suivants, savoir : l'érection des nouveaux évêchés, qui avait été négociée, sans que personne du pays le sût ni y intervint ; 2° le bruit répandu, qu'on voulait introduire dans ces provinces l'inquisition à la manière d'Espagne ; 3° et enfin la haine que tout le monde avait conçue contre le cardinal de Granvelle, et non-seulement les nobles, mais le peuple, haine qui allait si loin, qu'elle pouvait faire craindre quelque soulèvement. Le Roi instruit la duchesse de la

réponse qu'il a faite, dans les mêmes termes à peu près que ceux contenus dans l'écrit analysé ci-dessus. Il a chargé Montigny d'en donner connaissance à tout le monde aux Pays-Bas, et celui-ci le lui a promis. On verra s'il en résulte de bons effets : dans le cas contraire, il sera à propos que la duchesse pense aux moyens qu'il conviendra d'employer. — Le Roi revient sur le fait du marquis de Berghes : il veut que la duchesse lui parle catégoriquement, afin qu'il remplisse son devoir, ou qu'on le destitue. — Il n'est d'avis d'envoyer Renard ni en Angleterre, ni à Venise, car il pourrait encore là rendre de mauvais offices : il sera mieux en Bourgogne, où le Roi lui ordonne d'aller, par une lettre que la duchesse verra. Jusqu'à ce qu'on sache comment il s'y conduit, il ne peut être question de le priver de sa charge, car il faudrait un procès pour cela (1).

Liasse 523.

108. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite d'Aranjuez, le 25 décembre 1562.* Il répond aux lettres du cardinal des 31 août, 6, 7 et 15 octobre, 19 et 23 novembre. Dans cette longue réponse, le Roi satisfait à tous les points sur lesquels le cardinal lui a écrit. Je n'en extrais que ce qu'elle contient d'essentiel. — Il le remercie de la patience avec laquelle il souffre, pour son service, les calomnies et méchancetés qu'on répand contre lui. — Il approuve que l'on cherche à introduire la division parmi les seigneurs, si la mission de Montigny ne met pas un terme à leur mauvais vouloir contre le cardinal : « mais il faut » tâcher d'amener cette division de manière que l'exaspération de ceux qui sont » animés de mauvaise volonté, ne s'augmente pas, surtout s'ils ont plus de pou- » voir que les autres pour mettre à effet celle-ci; et, par ce motif, il convient » essentiellement de procéder avec beaucoup de circonspection (2). » — Il remercie le cardinal de l'offre qu'il lui fait de venir à Madrid, et même de résigner l'archevêché de Malines, si cela peut avancer son service : il y a trouvé une preuve de son dévouement. « Et, quoique je fusse très-joyeux de vous voir, et » que vous pussiez ici me rendre de grands services, cependant vous me serez » encore plus utile là-bas. Ainsi je préfère que vous continuiez à faire ce que vous

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XVI.

(2) *Esta division se deve procurar de manera que no se exasperen mas de lo que están los que tienen ruines voluntades, y tanto mas si tienen mayor poder que los otros, para ponerlas en execucion; y por esto, conviene mucho proceder en ello con gran tiento.*

» faites aujourd'hui, et dont j'ai la satisfaction que votre conduite mérite, ne
 » croyant pas d'ailleurs que les choses puissent venir au point qu'il en résulte
 » des conséquences fâcheuses pour vous (1). » — Il reconnaît la vérité de ce que le
 cardinal et sa sœur lui écrivent, qu'il serait important qu'il se rendit aux Pays-
 Bas; mais, s'il y allait sans argent, ce voyage aurait plus d'inconvénient que d'a-
 vantage. Il n'y renonce pourtant pas; et, après qu'il aura tenu, l'année suivante,
 les cortès d'Aragon, il avisera aux moyens de l'effectuer. — Il faut éviter absolu-
 ment que les électeurs de Saxe et de Brandebourg viennent à Breda pour le
 baptême, et la duchesse de Parme doit écrire au prince d'Orange, afin qu'il ne
 les y invite pas. — Il s'est résolu, selon son avis et celui de Madame, à proposer
 pour l'évêché de Gand l'abbé de Saint-Pierre, en demandant dispense pour lui
 de la clause qui exige le grade de docteur en théologie. — La même dispense
 pourra être sollicitée dans d'autres occasions; mais le Roi ne croit pas qu'il
 doive être fait, touchant ce point, une dérogation générale à la bulle d'érection.
 — Il écrit au prince d'Orange, pour lui recommander les intérêts de la religion
 et l'affaire des nouveaux évêchés. » — J'ai dit à Montigny comment je commu-
 » niquai au marquis de Berghes le fait des évêchés, longtemps avant que Son-
 » nius partit pour Rome, et comment je vous en fis mystère, à vous, jusqu'au re-
 » tour de Sonnius avec les dépêches et les résolutions qu'il apporta, parce que je
 » puis le dire avec une très-grande vérité (2). » — Il approuve que le cardinal ait
 donné 1,000 écus à Viglius, et il désire qu'il le dissuade d'insister sur sa re-
 traite. — Le cardinal aura appris le résultat de l'élection à la dignité impériale :
 le Roi s'est beaucoup réjoui de ce que le couronnement a eu lieu à Francfort,
 puisque cela a dispensé madame de Parme d'y assister. — « J'envoie N. de Guzman
 » au roi de Bohême, pour qu'il tienne la main à ce que celui-ci accomplisse ce
 » que les élus rois des Romains ont coutume de faire envers S. S., et aussi pour

(1) *Y aunque yo holgaria mucho de veros, y me podriades servir acá mucho, todavia hareis ay mas fructo, y assi huelgo mas de que atendais á lo que hazeis, que no creo que las cosas vernan á tal estado, que ayen de llegar á esto; y seré servido que vos persistais en continuar lo que hazeis : de que tengo la satisfacion que es razon.*

(2) *A Montigny dixé como comuniqué con el marques de Bergas lo de los obispados ante mucho que el Zonio fuesse á Roma, y como os lo encubri á vos, hasta que él fue vuelto con los despachos y resolucion que truxo, porque lo puedo dezir con muy grande verdad.*

» qu'il donne à S. S. quelque satisfaction sur ce qui s'est publié de lui par le
 » passé, touchant la religion (1), et cela à cause que le pape m'a fait demander
 » ce qu'il ferait, si ledit roi, étant là, lui faisait demander sa confirmation : sur
 » quoi j'ai répondu à S. S. comme il convenait. Mais cet office que je fais vers
 » ledit roi est avec une instruction de ma main, à raison de l'importance de
 » l'affaire; et ainsi, il convient que vous n'en parliez à personne, sinon à la du-
 » chesse, ma sœur, à qui vous recommanderez le secret. » — Le Roi a écrit au
 marquis de Berghes, afin qu'il aille résider dans son gouvernement. — Il a appris
 avec joie le baptême de la fille du prince d'Orange, et que la princesse s'est
 confessée et a communiqué : il lui serait agréable de savoir si elle avait été absoute
 auparavant.

Liasse 522.

109. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 13 janvier 1563.* M. de Montigny est arrivé le 23 décembre. — Depuis son retour, les choses sont plus embrouillées que jamais. — Son rapport au conseil (2) a produit plus de mal que de bien. — Conversation entre la duchesse et lui, au sujet du cardinal de Granvelle. Il n'a pas craint d'accuser le Roi de partialité, tout en reconnaissant les faveurs qu'il en a reçues. — La duchesse rend compte au Roi d'un entretien qu'elle a eu avec Berlaymont. Celui-ci l'a informée que les seigneurs en veulent plus que jamais au cardinal, et qu'ils sont surtout excités contre lui par le seigneur de Glajon, qui a une grande influence sur le prince d'Orange et le comte d'Egmont; que Montigny a voulu persuader lui, Berlaymont, d'entrer dans leur ligue, lui faisant envisager les avantages qu'il en retirerait, mais qu'il a répondu que, rien ne se faisant contre le Roi, ni contre le pays, il jugeait inutile une pareille ligue; que le prince d'Orange, le comte d'Egmont et généralement tous les seigneurs sont toujours imbus de l'idée que l'érection des

(1) Maximilien avait été élevé dans les principes de la tolérance religieuse; il professait publiquement que « Dieu seul avait pouvoir sur les consciences. » On prétend même qu'il était attaché en secret à la doctrine de Luther. Voy. Coxe, *Histoire de la maison d'Autriche*; Schiller, *Histoire de la guerre de trente ans*; Kohlrausch, *Histoire d'Allemagne*, etc.

(2) Montigny fit son rapport dans la séance du 28 décembre, à laquelle assistaient la duchesse de Parme, le prince d'Orange, le comte d'Egmont, Berlaymont et le président-Viglius (*Notules du conseil d'État.*)

évêchés tend à l'établissement de l'inquisition aux Pays-Bas; qu'ils avaient été très-irrités d'apprendre, par le rapport de Montigny, qu'ils passaient, en France, pour les chefs des huguenots; enfin qu'à leur dire, la duchesse ne faisait que suivre les volontés du cardinal, et qu'ils entendaient, eux, n'être en aucune manière gouvernés par lui. — Quoique le cardinal soit à l'abri de tout reproche, sa modestie et son zèle pour le service du Roi sont si grands, qu'il a engagé la duchesse à profiter de la première occasion favorable, pour faire entendre à d'Egmont que, si lui et les autres membres du conseil sont mécontents de ne pas prendre part à la *consulte* (1) et au renouvellement des magistrats, elle en donnera avis au Roi, et qu'elle les y convoquera volontiers, si S. M. le lui ordonne. Il a ajouté que si, en outre, ils persistaient à vouloir l'écartier du gouvernement, elle pourrait également proposer au Roi de le retirer des Pays-Bas, pour l'employer près de sa personne, ou ailleurs. La duchesse est dans l'intention de leur faire ces ouvertures, quoiqu'elle avoue que l'autorité du Roi doive en souffrir, et que le cardinal ne mérite pas d'être traité ainsi. — Le baptême de la fille du prince d'Orange avait déjà eu lieu, et catholiquement, lorsque la duchesse a reçu la lettre du Roi à ce sujet : elle s'est déterminée, par ce motif, à la jeter au feu. Si l'on avait eu connaissance du doute que le Roi élevait sur le compte du prince, il en serait résulté un fâcheux effet (2).

Liasse 525.

110. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 29 janvier 1563. Affaires d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie.* — « Renard » paraît déterminé à ne pas obéir aux commandements du Roi. Il veut s'appuyer sur les seigneurs, leur faisant entendre que l'ordre de S. M. lui est venu, parce qu'il leur a donné conseil. Il prétend que nous avons rédigé ici les lettres en blanc, et il persuade à beaucoup de monde que toutes les dépenses que nous disons venir du Roi, c'est moi qui les fais.... C'est un homme très-pernicieux et très-dangereux. »

Liasse 525.

(1) Philippe II, avant de quitter les Pays-Bas, avait prescrit à la duchesse de Parme de communiquer seulement à un comité composé de Granvelle, de Viglius et de Berlaymont, les affaires concernant la collation des charges, offices et bénéfices. Ce fut ce comité, que l'on appela la *consulte*.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XVII.

111. *Requêtes de Simon Renard à la duchesse de Parme, et depuis au Roi, avec différentes pièces y jointes.* Il s'y trouve une déclaration originale du prince d'Orange et du comte d'Egmont, datée du .. février 1562 (1563, n. st.), contenant que Renard ne s'est « mêlé ni empêché, en manière quelconque, du » fait concernant le cardinal de Granvelle, et par conséquent n'a été en rien » cause de ce qui s'est passé à cet égard. »

Liasse 545.

112. *Lettre d'Ogier de Bousbecq (1) au cardinal de Granvelle, écrite de Lille, le 15 février 1563 (de sa main).* Il lui envoie des avis qu'il a reçus de Constantinople. (Franç.)

Liasse 524.

113. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 25 février 1563.* Il répond à celle de la duchesse, du 13 janvier. — Il a vu avec regret que les affaires ne se sont pas améliorées depuis le retour de Montigny, et que celui-ci n'a pas fait les bons offices qu'on pouvait se promettre de lui, après le langage que le Roi lui avait tenu. — Ce que la duchesse a dit tant à Montigny qu'à Berlaymont, a été très à propos : il faut tâcher d'entretenir les choses de manière qu'aucun inconvénient ne survienne. — La duchesse pourra donner suite aux ouvertures qu'elle se propose de faire aux seigneurs, lorsqu'elle verra qu'il est impossible d'agir autrement : mais, après cela, elle diffèrera, autant que cela dépendra d'elle, d'en avertir le Roi, et, de son côté, il trainera la chose en longueur : car la mesure qu'il s'agirait de prendre ne convient pas à son service, et elle est contraire à toute raison. — Dans un post-scriptum de sa main, le Roi appelle l'attention de la duchesse sur une lettre en français qu'il lui écrit, concernant Simon Renard, et il lui recommande de faire en sorte que Renard parte des Pays-Bas, si déjà il ne les a quittés (2).

Liasse 523.

114. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le*

(1) Ogier de Bousbecq, né à Commines en Flandre, en 1522, avait été choisi par le roi des Romains, Ferdinand, en 1555, pour son ambassadeur auprès de Soliman II. Il remplit cette charge pendant sept ans, après lesquels il revint dans son pays.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XVIII.

10 mars 1563. Il a reçu, de la main de Montigny, la lettre du Roi du 25 décembre. Il exprime à S. M. sa reconnaissance de la bonté qu'elle lui témoigne. — Il fait tout ce qu'il peut pour servir le Roi, sans blesser personne; mais on ne prend pas la chose ainsi, à cause des mauvais offices que certaines gens lui rendent. — Il a tâché, de mille manières, de savoir les motifs de plainte que ces seigneurs ont taché lui; mais ils n'ont jamais voulu les déclarer: ce qui lui fait craindre qu'ils ne tendent à d'autres fins que celles dont ils prennent couleur.

Liasse 524.

115. *Longue lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 10 mars 1563.* Depuis l'arrivée de Montigny, les choses vont cent fois pis: son frère (le comte de Hornes) a mis effrontément sur le tapis le projet de former une ligue contre le cardinal. Montigny, Hornes, le marquis de Berghes et le prince d'Orange sont ceux qui se font le plus remarquer dans cette affaire. — Les seigneurs disent qu'ils considéreront comme leurs ennemis tous ceux qui soutiendront le cardinal. — Libelles contre lui. — Les confédérés ne sont pas bien avec le duc d'Arshot, qui le défend. — Altercation que le duc a à ce sujet avec le comte d'Egmont. — Berlaymont se conduit bien aussi. — M. d'Arenberg a refusé de signer un écrit que les seigneurs confédérés voulaient adresser au Roi contre Granvelle. — Ses partisans qualifiés de *cardinalistes*. — Discussion du prince d'Orange avec M. d'Arenberg. — Le cardinal travaille adroitement le peuple. — Si l'écrit est envoyé, le Roi pourra gagner du temps, en remettant sa décision à l'époque de son arrivée aux Pays-Bas. — Dans le cas que cette réponse ne satisfasse pas les confédérés, le Roi devra, sans égard pour lui, prendre telle mesure qu'il jugera utile à son service. — Ordre du Roi, relatif à Renard; longs détails sur les actes répréhensibles de celui-ci. — Les bulles des évêchés sont arrivées, ainsi que celles qui concernent l'abbaye de Saint-Amand. — Le cardinal a fait prendre possession de cette abbaye. — Affaires de la religion. — L'enfant qu'a eu la princesse d'Orange, a été baptisé d'une manière orthodoxe. — Le cardinal donne son avis sur le chemin que devrait prendre le Roi, pour venir d'Espagne.

Liasse 524. — (B. B.)

116. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le*